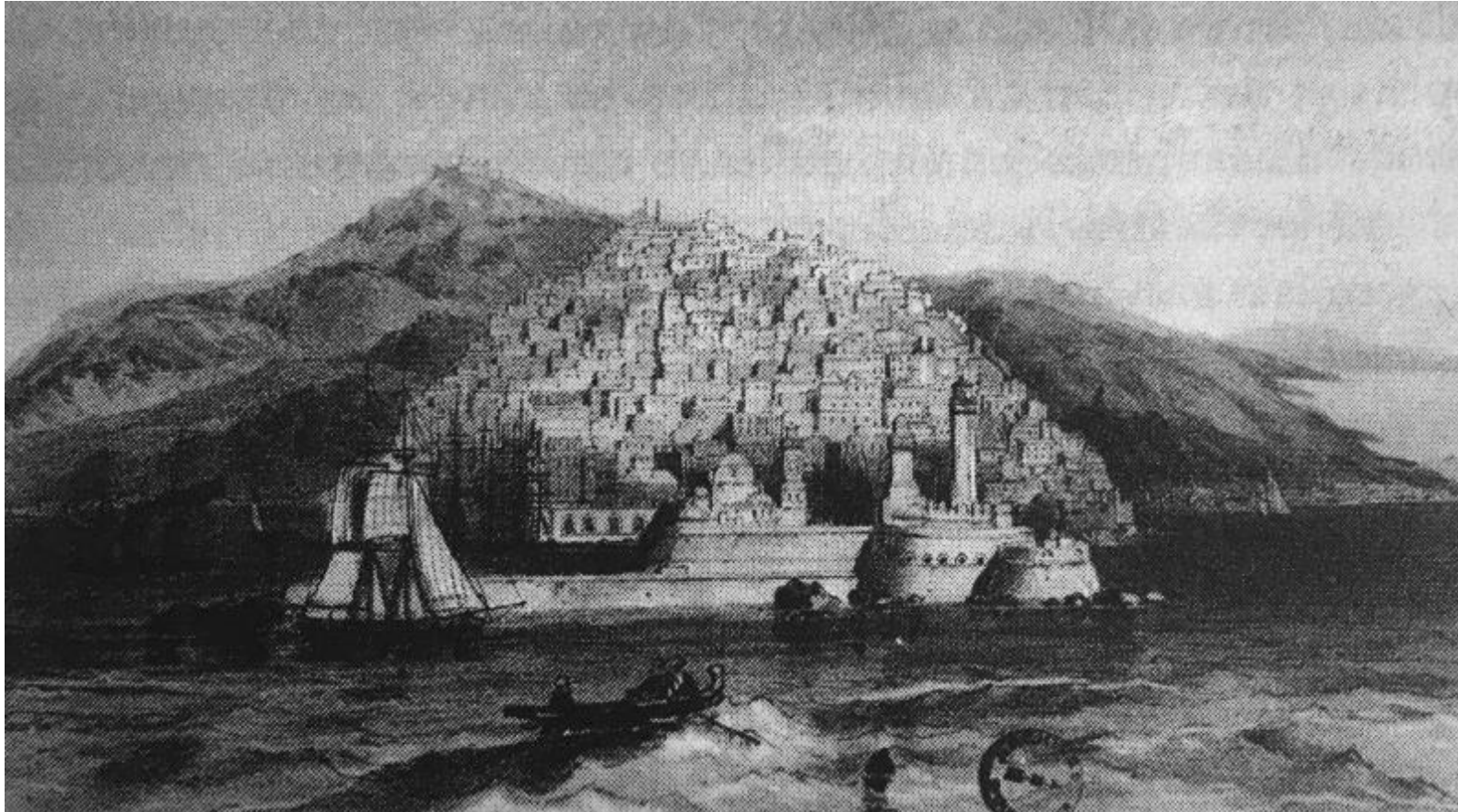


VIVRE A ALGER ET DANS LES EFO
(ETABLISSEMENTS FRANÇAIS
D'OCEANIE) AU DEBUT DU XXe
SIECLE
Ensemble documentaire

I- Des territoires français.

*Comment les territoires sont-ils transformés par la colonisation ?
Quels rôles occupent-ils dans l'Empire colonial ?*

A) Alger: une ville de l'empire colonial français
au Maghreb.

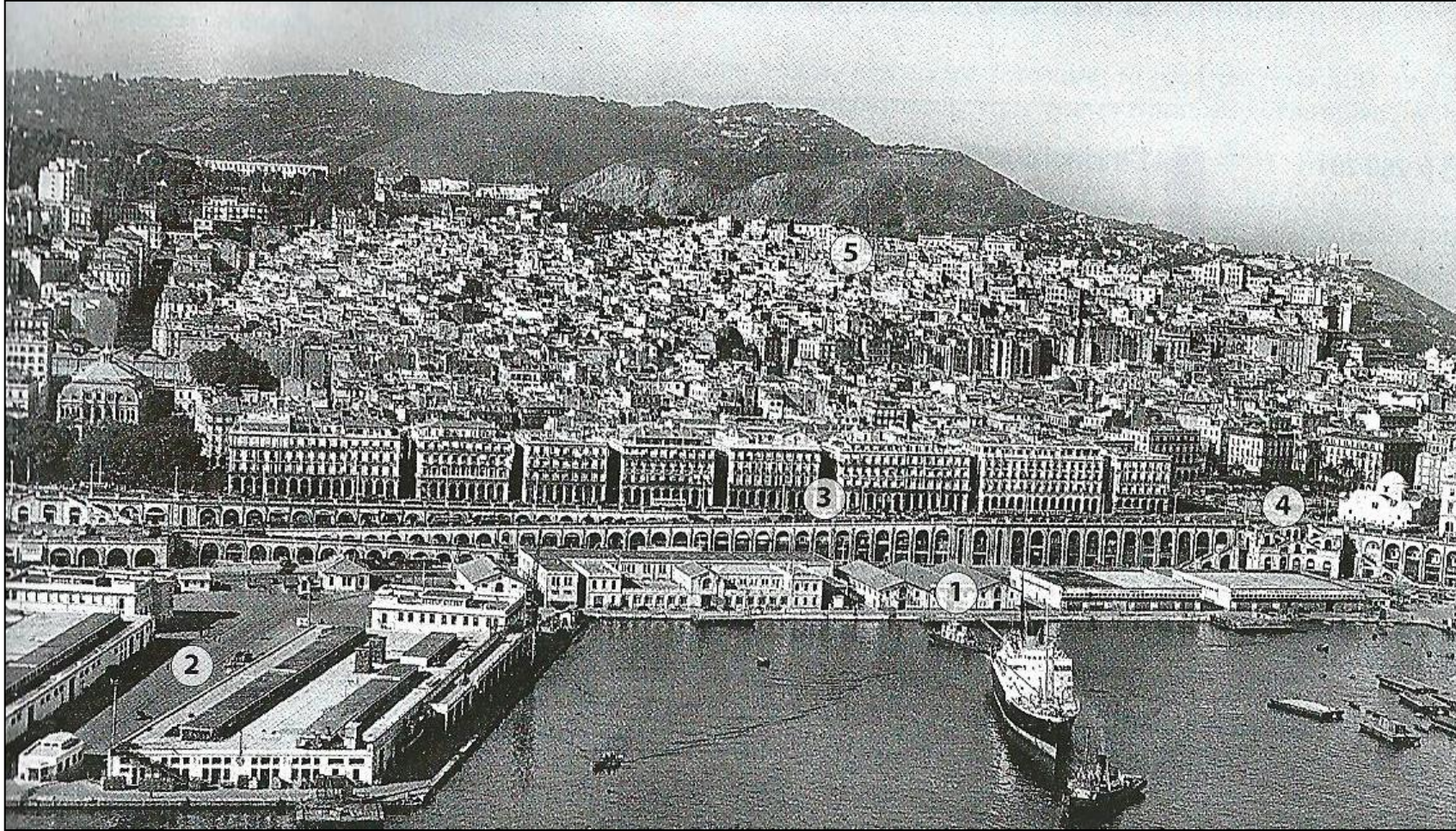


Vue d'Alger (lithographie d'après un daguerréotype de Bettinger en 1830)

Alger - Vue prise de la Casbah



Source : Album de lithographies aquarellées intitulé : *Souvenirs de l'Algérie. Vues et costumes.*
Vues prises au daguerréotype par Bettinger et lithographiées par Mrs. Champin et H. Walter (1847)



Vue d'Alger dans les années 1900 (photographie anonyme)

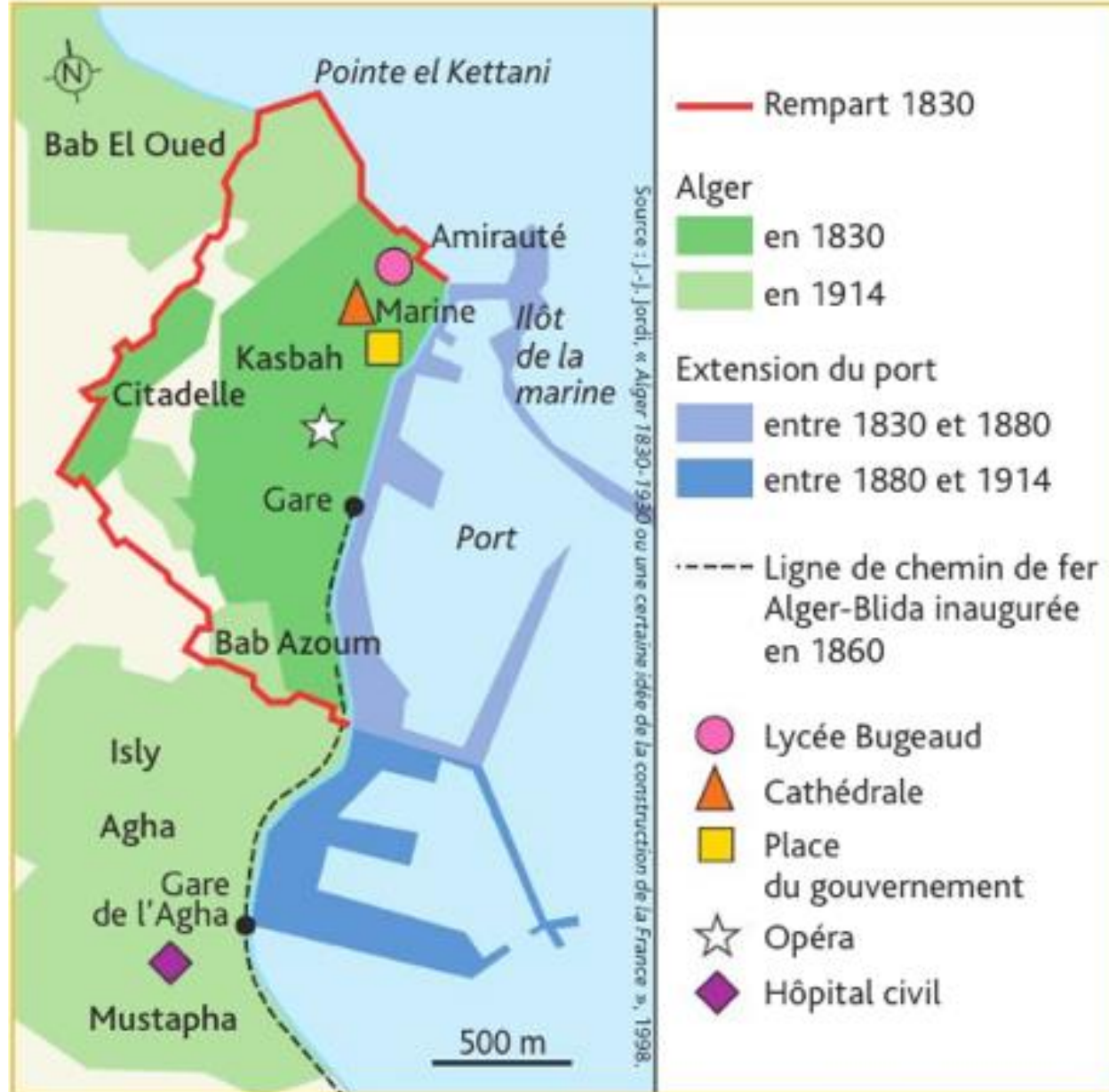
- 1- Le port des courriers
- 2- La gare maritime
- 3- Le quartier européen XIX^e s
- 4- La place du gouvernement
- 5- La casbah, ville arabe traditionnelle

Quais d'Alger avec tramway et la gare au fond à droite (vers 1900)



Source : Institut Français d'architecture, *Architectures Françaises : Outre-Mer*, 1992.

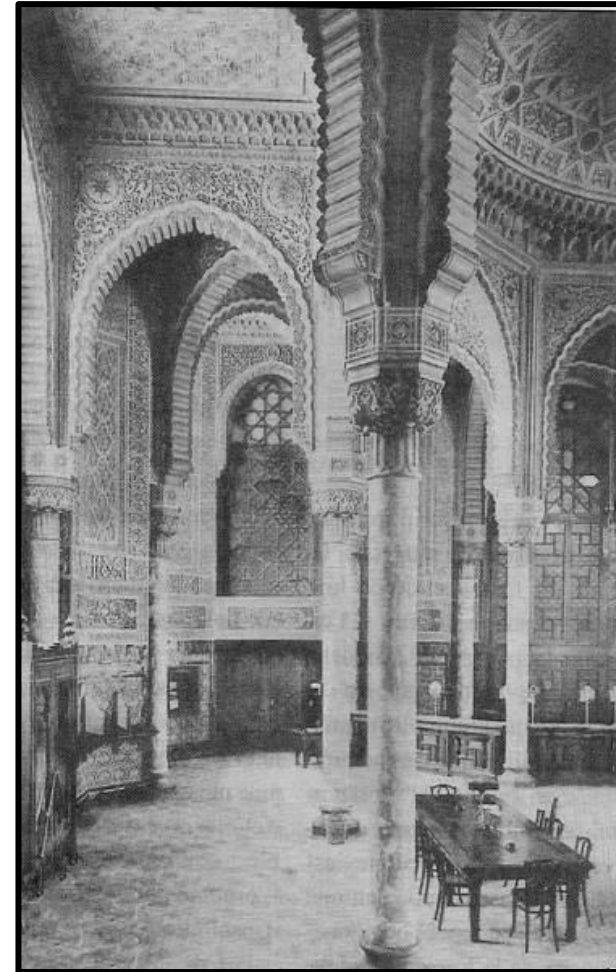
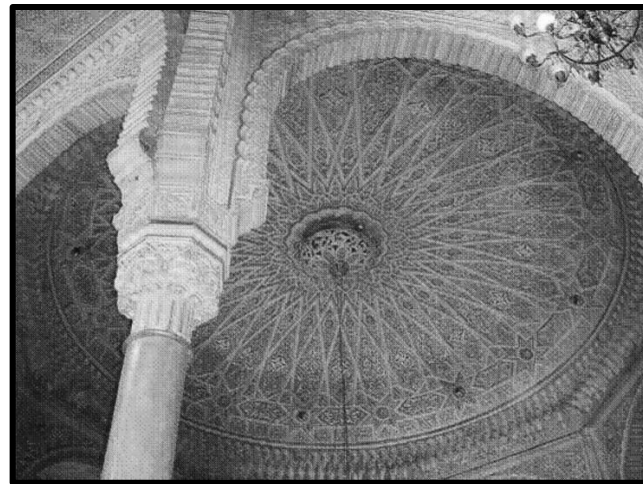
Extension et aménagements d'Alger (1830-1914)



Pour comprendre la configuration d'Alger, il faut se rendre compte que la ville a été gênée dans sa croissance, d'une part par les fortifications [...], d'autre part par la disposition même du terrain, qui ne laisse au bord de la mer qu'une étroite bande [...]. L'Alger turc avait la forme d'un triangle, dont le sommet était la Kasba. La base était sur la mer, des falaises rocheuses que le boulevard de la République a remplacées [...]. L'Alger français s'est fait au jour le jour, au hasard des besoins et des spéculations [...]. Une nouvelle phase a commencé dans l'expansion de la ville lorsque cette enceinte a été démolie en 1900 dans la partie voisine de la mer. [...] Alger s'étend tout en longueur ; les constructions sont presque ininterrompues sur une étendue de plus de 16 kilomètres du Nord au Sud, de la pointe Pescade à Hussein-Dey [...]. La création de lignes de tram électriques a remédié aux inconvénients de cette configuration singulière.

Guide routier aérien Continental, France, Algérie, Tunisie, Corse,
9^e édition, 1912.

La Grande Poste à Alger vers 1915 : vues extérieures et intérieures
(photographies anonymes)

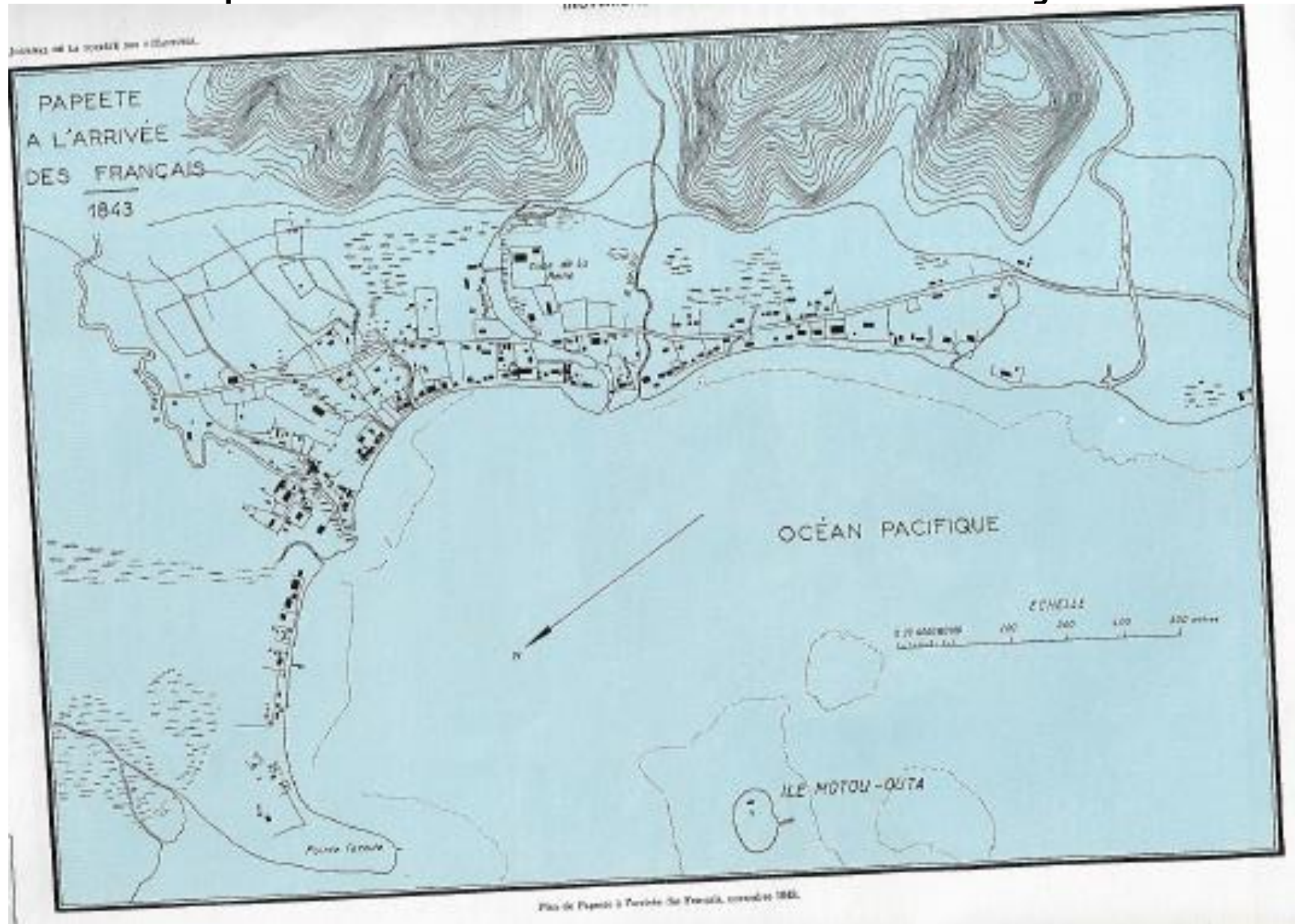


B) Les EFO: des territoires à la périphérie de l'empire colonial français

Vue depuis la maison de W. Crook, fondateur de Papeete. Il était installé sur le mont Faïere depuis le 14 Avril 1818.



Plan de Papeete à l'arrivée des Français en 1843



Mémoires de rues - Episode 01 - La Broom Road :

https://www.youtube.com/watch?v=kurLocOlaKE&feature=emb_err_watch_on_yt



Cliquer sur le lien

La commune de Papeete
en date (source :
[http://www.ville-
papeete.pf/articles.php?id=448](http://www.ville-papeete.pf/articles.php?id=448))

Le nom Pape'ete, qui signifie "panier d'eau" ou "eau en panier", s'explique probablement par l'habitude qu'avaient les habitants de puiser cette eau particulièrement pure dans des gourdes placées dans des paniers.

Naissance d'une commune

Le 20 mai 1890, un décret signé de la main du Président de la République française, Sadi Carnot, instaure dans les Etablissements Français d'Océanie, la première commune ayant pour chef-lieu Papeete. Les élections municipales consacrent François Cardella premier maire de la commune de Papeete, le 1er décembre 1890.

1860 : Le marché municipal est déplacé sur le site qu'il occupe de nos jours. Un décret de Bruat du 28 avril 1847 instaure le premier marché.

1875 : Inauguration de la Cathédrale dont la première pierre est posée en 1856.

1884 : Après sa construction en 1844, l'hôpital Vaiami est entièrement restauré.

1886 : Pose de la première pierre de la caserne Broche.

8 juin 1905 : Création de l'Ecole centrale qui remplace l'Ecole primaire supérieure de Papeete située sur le terrain actuel du lycée Gauguin.

30 novembre 1905 : Ouverture des comptoirs de la banque de l'Indochine et introduction des billets de banque. La piastre est abandonnée.

Août 1906 : Les premiers trucks circulent à Papeete.

17 juin 1908 : Inauguration du temple de Paofai après sa restauration. L'ancien temple en bois datait de 1869. L'actuel temple a été inauguré le 8 août 1981.

14 juillet 1909 : Inauguration du monument à la mémoire de Bougainville (le buste est un don du gouverneur François à la commune de Papeete).

1910 : Création de l'Observatoire de Stefanik.

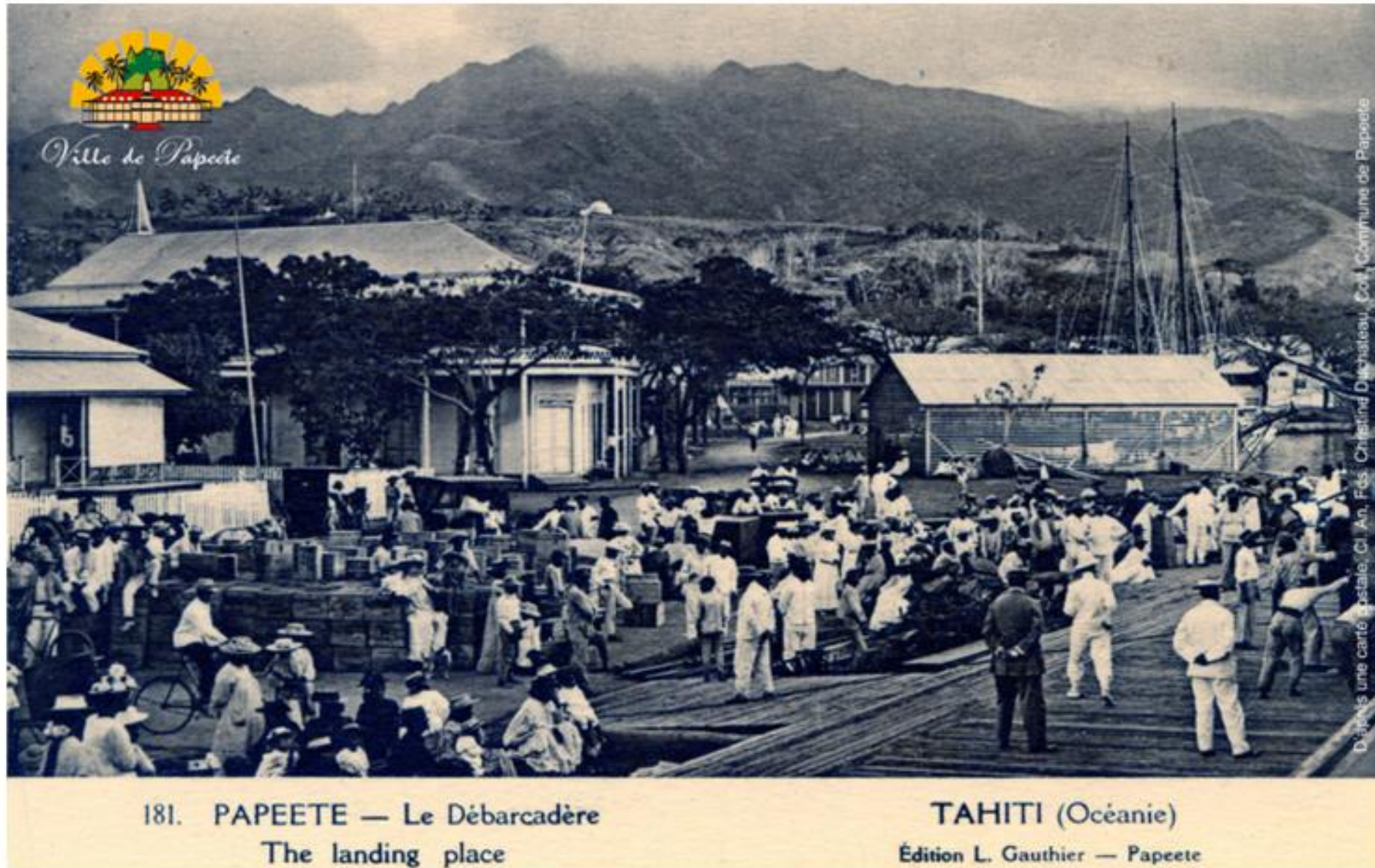
3 juin 1910 : Création de la première entreprise de distribution publique d'énergie électrique par Charles Ducorron.

1912 : Construction d'un cinéma à Papeete par Emile Martin.

1914 : Inauguration de la brasserie qui deviendra en 1937 la Brasserie de Tahiti.

1er janvier 1917 : Fondation de la Société des Etudes Océaniques par le gouverneur Julien.

Carte postale du débarcadère de Papeete (vers 1910)



D'après une carte postale, Cl. An, Fds Christine Duchateau, Coll. Commune de Papeete

Carte postale du quai du commerce à Papeete, vers 1904 (source Ana'ite, bibliothèque numérique et scientifique de l'UPF)



Le percement du chemin de sainte-Amélie, vers 1913.



« Au cours de ces pêches, les cas d'asphyxie suivis de mort sont relativement peu fréquents. Mais le pêcheur récolte trop souvent avec sa pêche des vomissements de sang, un affaiblissement de la vue, des congestions, l'apoplexie [...] Je songe avec amertume à leur destinée. Beaucoup meurent de refroidissements contractés en sortant de l'eau, la plupart perdront la vue, les yeux brûlés par la mer corrosive, enfin certains deviennent la proie des requins [...]

» L'argent que le Pomotu gagne au prix de mille souffrances physiques ne lui profite guère ; il enrichit son exploitateur, le commerçant. Comme les insulaires se trouvent tous réunis sur un même atoll et que cet atoll ne donne rien, ils sont à la merci des capitaines de goélettes [...] qui nourrissent leurs clients un peu comme on donne la becquée à des oiseaux, à travers les barreaux d'une cage [...]

» Quelle existence est celle de ces nomades qui vont d'îlot en îlot... Ce qu'il y a de plus terrible dans cette vie insulaire, c'est la menace des cyclones. »

R. Labruière,
le Dernier Voilier dans l'océan Pacifique, « l'Aube »,
Éd. Roger, 1928, p. 154.



Pêche de la nacre.

Les pêcheurs de nacre aux
Tuamotu.

Exploitation du phosphate à Makatea
(source : *Une histoire de Tahiti, des origines à nos jours, 2019*)



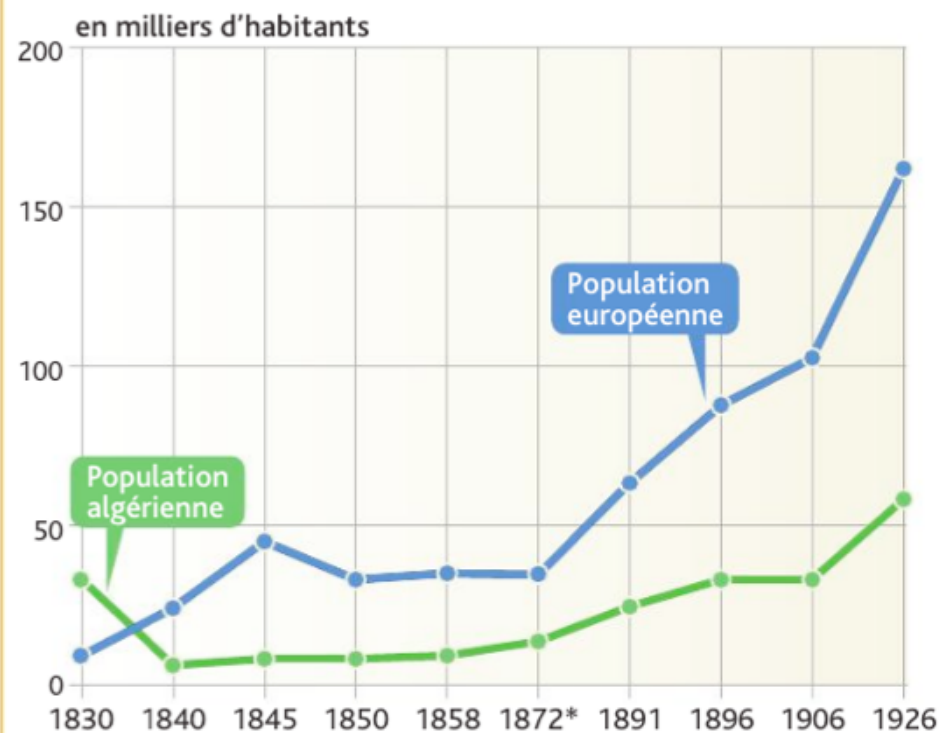
II- Des territoires marqués par la ségrégation.

Quelles inégalités marquent les sociétés coloniales ?

Quelles sont les tensions qui les animent ?

A) Alger : une société inégalitaire et cloisonnée

La population d'Alger de 1830 à 1926



* Juifs naturalisés deux ans auparavant par le décret Crémieux.

Source : J.-J. Jordi, « *Alger 1830-1930 ou une certaine idée de la construction de la France* », 1998.

	En 1906	En 1911
Français d'origine	50 996	57 730
Israélites	12 490	13 290
Étrangers naturalisés	26 305	28 360
Espagnols	12 354	14 094
Italiens	7 368	8 081
Maltais	865	914
Étrangers divers	1 652	2 030
Indigènes	33 250	37 821
Population comptée à part	8 769	10 071
TOTAUX	154 049	172 397

La population d'Alger selon Charles de Galland (1851-1923), maire d'Alger, dans *Alger, une promenade à travers la cité* (1912).

Au-dessus des quais, le boulevard de la République... bordé de belles maisons semblables à celles de Rivoli¹ forme une admirable esplanade. Les quartiers européens occupent la partie basse de la ville qui se reconstruit et s'agrandit chaque jour... Au-dessus de la ville européenne la ville arabe, dédale inextricable de ruelles étroites, succession d'escaliers, de voûtes, d'impasses mystérieuses, étage ses maisons cubiques couvertes de terrasses étincelantes.

Adolphe Joanne (homme de lettres et journaliste),
Géographie de l'Algérie, 1899.

1. Rue de Rivoli à Paris, boulevard parisien de type haussmannien.



Guide Joanne, Paris, Hachette, 1901.

- A** La Casbah, ancienne ville, en partie détruite jusqu'à ce que Napoléon III mette fin à sa destruction en 1860. Quartier musulman.
- B** Quartier Mustapha qui se développe avec l'accroissement de la ville. Il est englobé par Alger en 1904 et accueille 40 000 Européens en 1906.
- C** Bab el-Oued, quartier majoritairement espagnol.
- D** La Marine, quartier italien.
- E** Les rues de la Lyre, Randon et Marengo, peuplées essentiellement de juifs.

LEGENDE:

1	Cathédrale St Philippe	B.C.1
2	Eglise St Augustin	C.1
3	— St. Omer	B.2
4	— St. Des Victimes	C.2
5	Temple protestant	C.2
6	Chapelle anglaise	C.1
7	Synagogue	B.2
8	Quartier Kabyle	C.1
9	— St. Roch	C.1
10	— St. Randon	B.1
11	— St. Cyr	B.2
12	Tombe Mohammed ach.	B.2
13	Cherif	B.2
14	Tombe Abd-el-Kahman el-Fiala	B.1
15	Carole Militaire	C.2
16	Bibliothèque Nationale	B.C.1
17	Palais consular	B.C.1
18	Direction du Génie	C.1
19	Hôpital civil	B.C.2
20	Lycée	B.2
21	Palais du Gouverneur	B.C.1
22	— St. de Justice	C.1
23	Palais Télégraphe et Train	C.1
24	Professeurs	C.2
25	Place Duguesne	B.C.1
26	— St. de la Lyre	B.C.1
27	— St. Malchiff	C.1

Une rue de la Casbah à Alger vers 1890



Source : Album de photographies réalisé par les frères Neurdein, *Souvenirs d'Alger*, Archives nationales d'outre-mer.

Alger - Marché juif (scène de rue près du marché couvert du quartier Randon)

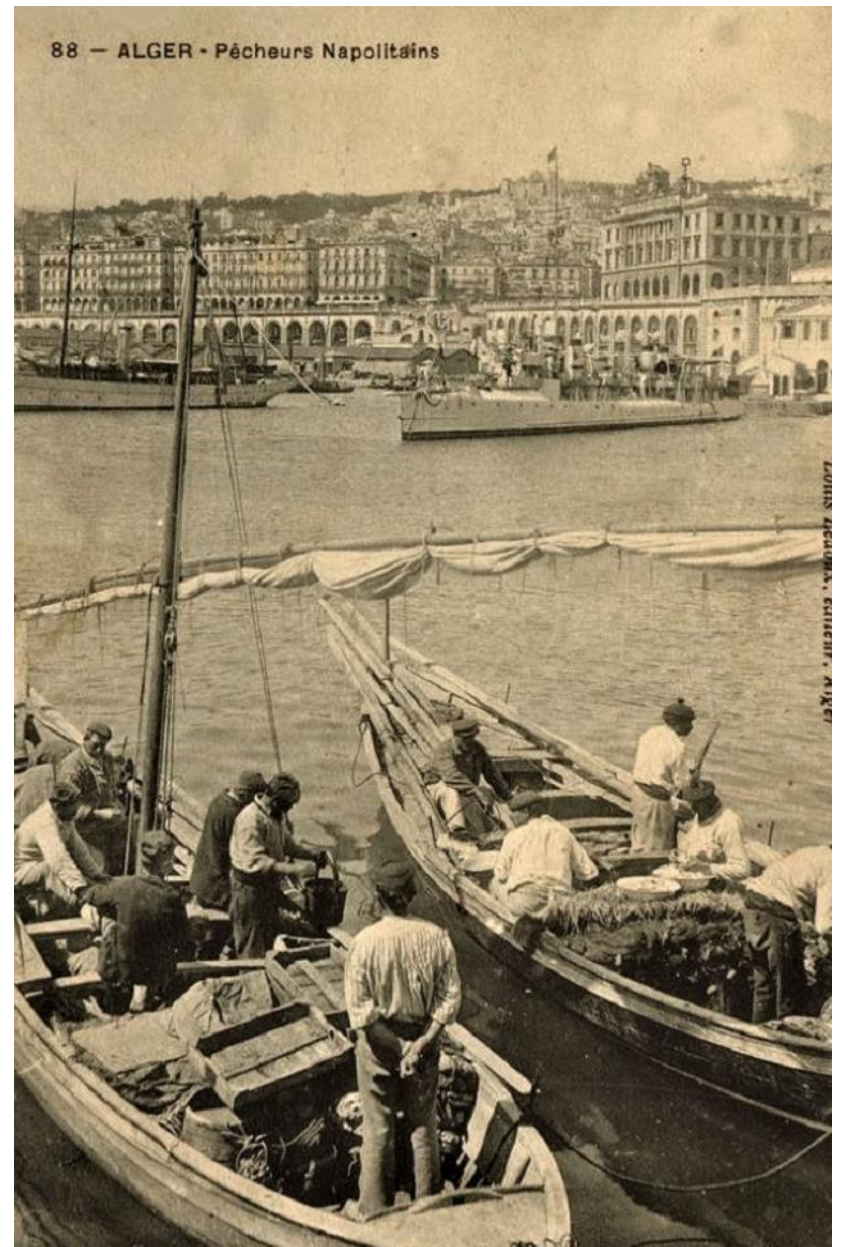


Source : photographie d'A. Beglet en 1890 tiré de l'album intitulé *Afrique*.

Alger - Rue Bab-el-Oued



Source : Photographie extraite de l'album *Algérie 1830-1903* réalisé par le photographe-éditeur Volenlweider pour le voyage du président Loubet en 1903.



Source : Carte postale de Louis Ledoux (vers 1900)

Mustapha - Alger



Source : Photographie extraite de l'album *Algérie 1830-1903* réalisé par le photographe-éditeur Volenlweider pour le voyage du président Loubet en 1903.

Au marché de l'Alma



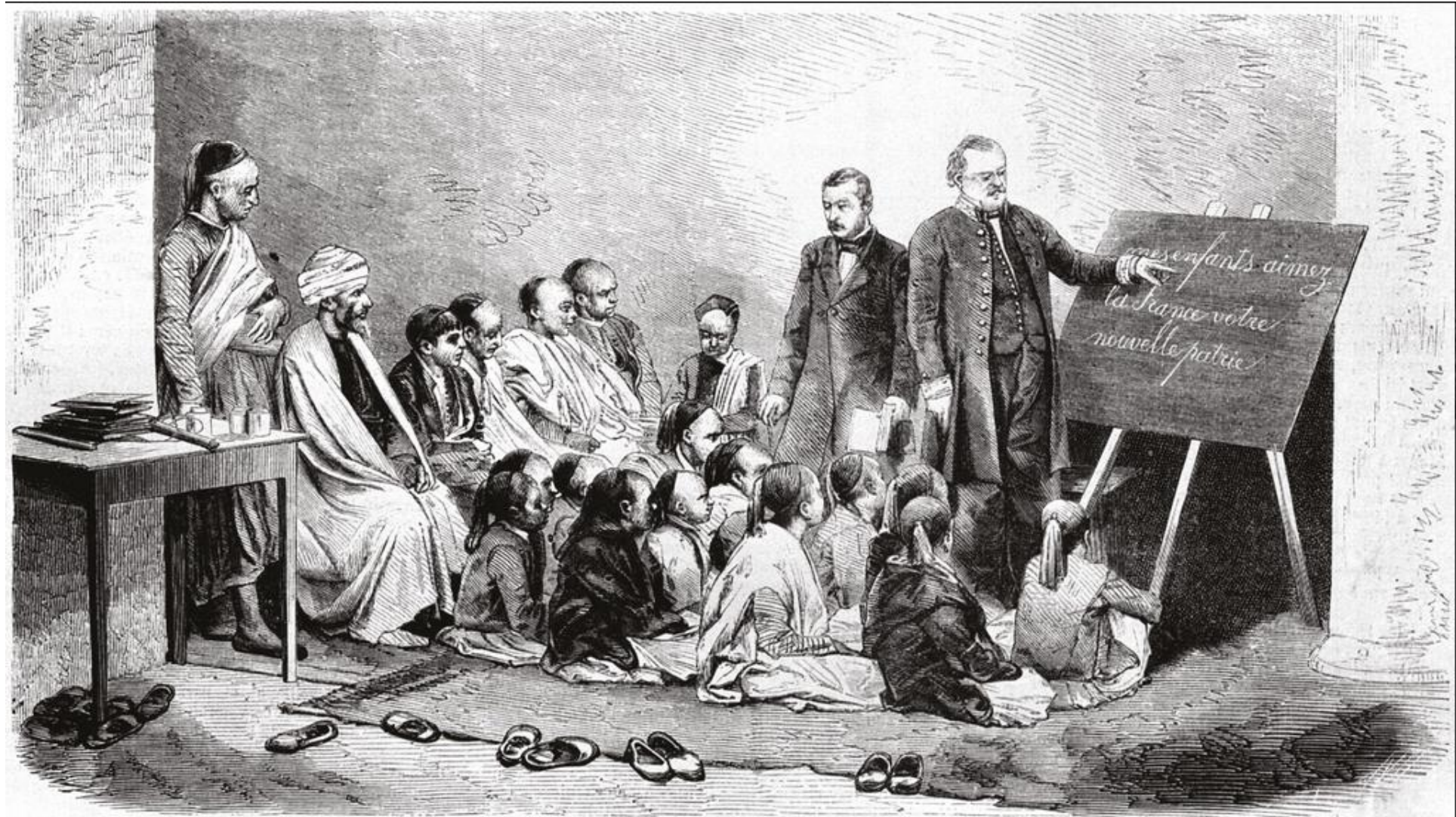
Source : Album de photographies amateurs sur l'Algérie (1886-1927), conservé aux Archives nationales d'Outre-Mer.

Alger - Place de la République et théâtre



Source : photographie d'Alexandre Leroux (1890).

Illustration d'une école publique en Algérie



Les statuts indigènes en Algérie.

Le régime de l'indigénat est un ensemble de pratiques disparates, et bien que l'on parle fréquemment de « Code de l'indigénat », il n'a pas été régi par un texte unique.

Sénatus-consulte du 14 juillet 1865

Art. 1. L'indigène musulman est français ; néanmoins il continuera à être régi par la loi musulmane. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer (...).

Art. 2. L'indigène Israélite est français ; néanmoins il continue à être régi par son statut personnel. (...)

Décret du 24 octobre 1870 qui déclare citoyens français les Israélites indigènes de l'Algérie

Les Israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français ; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables. (...)

Fait à Tours, le 24 octobre 1870. Signé AD Crémieux, L. Gambetta, AL Glais-Bizoin, L. Fourichon

Loi du 18 juin 1881

Art. 1. La répression par voie disciplinaire des infractions spéciales de l'indigénat appartient désormais dans les communes mixtes du territoire civil, aux administrateurs des communes. (...)

Art. 3. Le droit de répression par voie disciplinaire n'est concédé aux administrateurs que pour une durée de 7 ans (...). Les infractions sont : - Propos contre la France et le gouvernement – Retard dans le paiement des impôts – Défaut d'immatriculation des armes à feu – Tapages, scandales et autres actes de violence – Réunion sans autorisation de plus de 20 personnes à l'occasion de Zerda ou Ziara (pèlerinage et repas publics) – Ouverture sans autorisation de tout établissement religieux ou d'enseignement.

Entre le 20 et le 25 janvier 1898, alors que la France est déchirée par l’Affaire Dreyfus, Alger connaît de violentes émeutes antisémites. Cagayous, personnage antisémite de la littérature coloniale, se fait l’écho de cette violence. Il raconte son histoire en pataouète, le langage populaire des Algérois.

On se voulait tout casser. L’hasard il a voulu que juste y passe un tramvaille ousqu’y avait deux juifs dessus. Ma! si vous arriez vu cette baroufe! le même chose que si une bande de toros de muerte elle serait été lâchée contre deux carcans. Un juif il a mouru et l’autre y l’a été motié au cimetièrre et motié à la maison. Ça, ça vaut rien! Qu’on se jette à la mer tous les juifs ensemble, bon! Si on veut se les mette dedans une caisse grande et qui reste qu’un trou pour qui respirent, moi je bouche le trou! Mais escarminter deux juifs de misère, ça c’est pas bien!

Cagayous antijuif, 1898.

B) Les EFO: entre mixité, métissage et inégalités

TABLEAU DE LA POPULATION DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS D'OcéANIE (par archipel)

	1848	1857	1860	1866	1874	1877	1878	1881	1885	1887	1890	1892	1897	1902	1907	1911
Archipel de la Société																
Îles du Vent	9 969	7 158	10 366	10 769	10 113	10 358	11 172	10 616	10 767	11 187	11 250	11 520	11 883	12 735	13 255	12 994
Tahiti	8 857	6 198	9 086	9 655	8 863	9 070	9 745	9 179	9 327	9 630	9 648	10 113	10 287	11 777	11 691	11 378
Moorea	1 412	960	1 280	1 114	1 260	1 288	1 427	1 437	1 440	1 557	1 602	1 407	1 596	1 558	1 564	1 616
Îles Sous-le-Vent										4 900			6 274		5 872	6 689
Raiatea										1 400				2 009		
Tahaa										800				365		
Bora Bora										1 100				633		
Huahine										1 100				1 237		
Maupiti										500				542		
Archipel des Marquises					6 011		5 754	5 776	5 216	5 246	4 516	4 445	4 279	3 563	3 424	3 116
Archipel des Tuamotu							7 300	7 270	5 500	5 087	4 776	4 743	4 046	4 294	3 838	3 715
Archipel des Gambier					966			547	446	463	583	508	580	480	1 533	1 512
Archipel des Australes																
Tubuai					345			353		397	393	429	472	494	927	543
Raiavavae					300			340		285	286	273	291	300	176	432
Rapa								153		192	206	182	170	162	183	183
TOTAL E.F.O.					32 397			23 385	22 646	24 418		22 100	27 995	28 710	30 563	30 144

RÉPARTITION DE LA POPULATION FRANÇAISE ET EUROPÉENNE OU ASSIMILÉE DANS LES É.F.O. (1875-1911)

		1875	1877	1881	1886	1890-1891	1902	1907	1911
TAHITI	<i>Français</i>	568		974	947	446	355	2 005	2 313
	<i>Européens</i>	440		591	656	411	603	696	617
MOOREA	<i>Français</i>	14					2	3	8
	<i>Européens</i>	18					2	1	7
TUAMOTU	<i>Français</i>	19 (*)	20		37		16	7	9
	<i>Européens</i>	16	24		26		22	54	64
MARQUISES	<i>Français</i>	13	9 (**)	71	97	54/58	80	59	108
	<i>Européens</i>	60	11	60	100	45/34	67	47	60
GAMBIER	<i>Français</i>				12		6	11	15
	<i>Européens</i>				11		26	5	5
AUSTRALES	<i>Français</i>	3		5	2		7	5	9
	<i>Européens</i>	4		5	3		13	67	58
ÎLES SOUS-LE-VENT	<i>Français</i>						11	13	143
	<i>Européens</i>						73	254	169

Sources : Recensements officiels parus dans *le Journal Officiel des É.F.O.*,
Séries statistiques des archives de Papeete,
p. 673 et p. 683, Fonds Océanie, Paris.

(*) Ne comprend que 5 îles.
(**) Il s'agit de 9 missionnaires.

Photos : *A la ville de Dijon*, magasin tenu par E. Laguesse et fondé en 1899 ; le photographe Gauthier au volant de sa Ford T devant sa maison vers 1905.

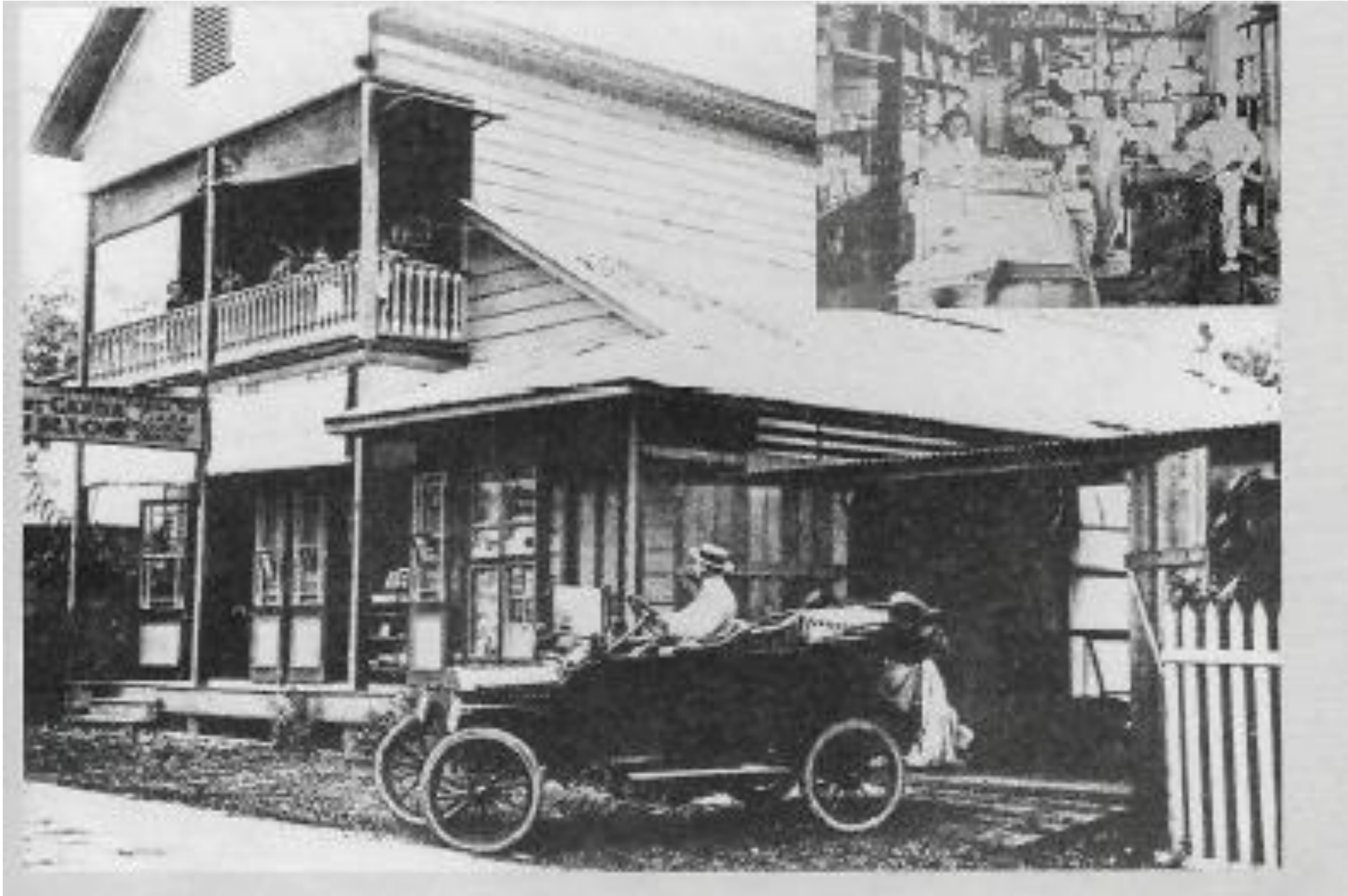
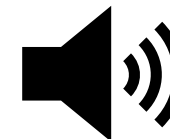


Photo d'une famille tahitienne vers 1900 (Source. : Notice sur les établissements français de l'Océanie (1900), médiathèque historique de Polynésie



Une famille tahitienne

Ecole communale de Papeete, vers 1914 (source : Ana'ite, bibliothèque numérique et scientifique de l'UPF)



<https://soundcloud.com/melanie-thomas-30/corinne-raybaud-decrit-la-vie-a-papeete-il-y-a-100-ans-1>

Vaki Gleizal et Jean-Marc Regnault, « Tahiti et ses îles (1880-1914). Une micro-société coloniale aux antipodes de la métropole », *Outre-Mers*, 2012.

Rapidement, le nombre de métis s'éleva, ce qui est une caractéristique de cette colonie. Les Anglo-Saxons épousèrent les filles des grandes familles locales, tandis que les Français épousèrent (ou connurent des unions éphémères) davantage les filles du peuple ⁵. Les enfants nés de ces unions que l'on appelle « demis » étaient généralement assimilés culturellement par la population polynésienne. Ces demis dominaient souvent la société par leur réussite et leurs richesses. Ils se servaient la plupart du temps de leur double origine pour effectuer une ascension sociale importante : ils devenaient propriétaires fonciers, instituteurs, agents ou fonctionnaires de l'administration ou faisaient carrière dans le commerce, l'industrie locale, l'armement, l'import-export, etc. Riches de leur double culture, les demis parlaient français, tahitien et, dans bien des cas, anglais. Le cumul de la richesse matérielle et du contrôle des territoires fit émerger une « élite » respectée par les deux parties de la population. Les demis étaient à la tête ou membres de la plupart des organismes politiques et économiques tels que le Conseil général, le Conseil privé, la municipalité de Papeete, la Chambre de commerce et la Chambre d'agriculture ou encore la Caisse agricole municipale.

Anne-Christine Trémon, « Citoyens indigènes et sujets électeurs. Statut, race et politique dans les Etablissement français d'Océanie (1880-1945) », *Genèse*, 2013.

La spécificité du cas des EFO renvoie au fait que la différenciation entre citoyens et sujets ne s'y est pas effectuée selon une logique raciale qui, comme dans la plupart des autres colonies françaises, aurait opposé les « indigènes » (Polynésiens) aux « Européens ». Cette dualité juridique résulte en réalité des modalités historiques variées d'incorporation des divers « établissements » à l'Empire français, unifiés en une seule colonie en 1903. Concrètement, lorsque le royaume Pomare est statutairement rattaché à la France en 1880 – après avoir été sous protectorat français depuis 1842 –, la citoyenneté française est accordée à toute sa population, c'est-à-dire aux habitants de Tahiti et Moorea (îles du Vent), de l'archipel des Tuamotu et d'une partie de l'archipel des Australes, en échange du « don » de leur territoire à la France. Par contre, dans les autres « établissements secondaires » annexés au fil du temps (archipels des Marquises et des Gambier, îles Sous-le-Vent, reste des Australes), les habitants sont catégorisés comme sujets et le demeurent jusqu'en 1945. Selon la norme dominante au sein de l'Empire français, les citoyens sont soumis au Code civil, tandis que les sujets ressortent d'un « statut personnel » plus ou moins codifié selon les cas.

Des tensions entre communautés.

« Il existe deux ennemis qui se liguent, qui unissent leurs efforts et qui arrivent trop souvent à dépouiller nos indigènes de leur patrimoine ancestral : j'ai nommé le Chinois et l'alcool. »

**E. Ahnne au gouverneur Jore, le 13-9-1930,
Bulletin de la chambre d'agriculture.**

« Ici se rencontrent une race primitive, naïve, infantine, avec la race la plus roublarde de la terre. L'une pense, agit, écrit à l'inverse de l'autre. Il n'y a rien de commun entre elles que l'ossature de l'individu [...]

[...] La loi du plus fort veut que seul le plus apte survive. La question est donc celle-ci : qui survivra du Chinois ou du Tahitien ? Réponse : le Chinois.

[...] Messieurs, nous assistons au lamentable spectacle de voir le Tahitien dissous par la salive orientale. »

E. Rougier, Bulletin de la chambre d'agriculture.